

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 6 septembre 2022
Convocation du 30/08/2022

N° 2022_09_002

Objet : Economie – Appel à contribution 2022 de la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale (MDEF)

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orgnac l'Aven, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, , Nathalie VOLLE, Éric TOULOUSE en remplacement de Jean-Yvon MAUDUIT, Alain SUREL en remplacement d'Yvon VENTALON

Absents excusés : Claude AGERON, Lison BOICHUT, Bernard CONSTANT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yvon VENTALON

Pouvoirs Claude AGERON à Luc PICHON, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : abstention : 1

Claude BENAHMED, Vice-Président à l'économie et au tourisme, présente la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale (MDEF) et ses missions.

Le Vice-Président indique que dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale il est convenu que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche règle l'appel à contribution pour l'année 2022.

Le Vice-Président détaille le calcul de la contribution financière. Le budget prévisionnel 2022 de la MDEF a été établi sur la base d'une contribution de 38,72 centimes par habitants avec pour référence la population INSEE 2019.35

Le Vice-Président précise que la contribution 2022 de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche versée à la MDEF est de 5 950 €.

Le Président invite les membres à se prononcer sur cet appel à contribution,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
à 35 voix pour et 1 abstention (Patrick MEYCELLE)

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Luc PICHON

